

Edité le : 22/04/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE

110 RUE DE L'HOTEL DE VILLE  
30190 STE ANASTASIE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE21-55177	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2104-21881-2</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00146622		
<b>N° Analyse :</b>	00147710	<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	LA FONTAINE DU BOUI	<b>Code PSV :</b>	<b>0000007778</b>		
<b>Localisation exacte :</b>	LA FONTAINE DU BOUI mas menouret				
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 SAINTE-ANASTASIE</b>				
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 43,9492420600	<b>Y :</b>	4,3175544300		
<b>UGE :</b>	0110 - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NIMES				
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE				
<b>Type de visite :</b>	D2	<b>Type Analyse :</b>	D2.CP		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	EAU DE NIMES METROPOLE (1) 1349 AVENUE JOLIOT CURIE 30000 NIMES		<b>Motif du prélèvement :</b>	CP	
<b>Nom de l'installation :</b>	SAINTE ANASTASIE	<b>Type :</b>	UDI	<b>Code :</b>	000380
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 21/04/2021 à 10h51 Réception au laboratoire le 21/04/2021 à 14h08 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BOVERO Mathieu Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage non CARSO-LSEHL				
<b>Traitement :</b>	CHLORE				

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/04/2021 à 14h08

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							

Edité le : 22/04/2021

Identification échantillon : LSE2104-21881-2

Destinataire : MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'eau	11D2-CP	13.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
pH sur le terrain	11D2-CP	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.16	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.21	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Métaux</b>							
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20	#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0	1.0 #

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Nicolas ROUX  
Valideur technique

